# Règlement intérieur
## Saison 2025-2026

L'AS VOUILLE 86 est une association dont les buts sont la promotion et la pratique de la course à pied dans un esprit de groupe et de convivialité, sous toutes ses formes, loisir et compétition. Les modalités de fonctionnement de l'AS VOUILLE 86 sont régies par le présent règlement intérieur.

## 1 - Adhésion

### Affiliation

L'association, malgré son caractère sportif, n'est pas affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme.

### Adhésion

L'AS VOUILLE 86 est ouverte à tous à partir de 16 ans.
L'adhésion est renouvelable tous les ans.
L'adhésion débute le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante. Elle ne sera effective qu'après paiement de la cotisation.

La cotisation est annuelle, quelle que soit la date d'inscription. Aucune réduction ne sera consentie.

Trois séances d'essais sont proposées. A l'issue de ces séances, le paiement de la cotisation est exigé pour participer aux entraînements.

### Montant

Le montant de la cotisation est révisé chaque année et validé par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Pour la saison 2025-2026, la cotisation est fixée à : 40 €. Cette tarification diffère suivant le nombre d'adhérents pour une même famille, à savoir :

- 1ère adhésion : 40 €
- 2ème adhésion : 40 €
- 3ème adhésion : 20 €
- 4ème adhésion et suivantes : gratuite

## 2 - Entraînements

* Les entraînements ont lieu toutes les semaines, les Mardis et les Jeudis.

* Le début des séances est à 19h00 au Stade de Vouillé.

Ce règlement intérieur est approuvé par le Bureau de l'AS VOUILLE 86 le 10/09/2025 au titre de la saison 2025-2026.